FINACorp Obligataire SICAV SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Mars 2022 qui font apparaître un actif net de **4 666 645 DT** et une valeur liquidative égale à **121,334 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Mars 2022 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Mars 2022.

Paragraphes post-conclusion:

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent 67,32 % de l'actif arrêté à la date du 31 Mars 2022. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 32,68 % de l'actif arrêté à la date du 31 Mars 2022. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

FINACorp Obligataire SICAV

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.03.2022	Au 31.03.2021	Au 31.12.2021
ACTIFS .				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3.160.481	1.948.339	2.702.700
a- Actions et valeurs assimilées	AOI	200.113	194.003	220.425
		2.960.369	1.754.336	2.482.275
b- Obligations				_
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1.534.250	1.975.115	1.922.677
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		1.534.250	1.975.115	1.922.677
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4.694.731	3.923.454	4.625.377
PASSIFS PASSIFS		28.086	40.629	28.968
Opérateurs créditeurs	PA1	17.776	23.754	16.243
Autres créditeurs divers	PA2	10.311	16.875	12.725
ACTIF NET		4.666.645	3.882.825	<u>4.596.409</u>
Capital	CP1	3.862.309	3.364.087	3.849.287
Sommes capitalisables		804.336	518.738	747.122
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		749.245	478.264	546.326
b- Résultat capitalisable de la période		53.985	47.929	200.543
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		1.106	-7.455	252
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4.694.731	3.923.454	4.625.377

FINACorp Obligataire SICAV

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Revenus du portefeuille-titres	PR1	44.507	26.912	127.312
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations		44.507	26.912	127.312
c- Revenus des B.T.A		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	22.433	34.005	125.363
Total des revenus des placements		<u>66.940</u>	<u>60.918</u>	<u>252.676</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-8.135	-8.164	-32.632
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		58.805	52.754	220.044
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-4.820	-4.825	-19.501
RESULTAT D'EXPLOITATION		53.985	47.929	200.543
Régularisation du résultat d'exploitation		1.106	-7.455	252
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		55.091	40.474	200.795
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1.106	7.455	-252
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-10.014	1.449	5.135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		12.049	1.406	4.079
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		56.020	50.783	209.757

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>56.020</u>	50.783	209.757
a- Résultat d'exploitation	53.985	47.929	200.543
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10.014	1.449	5.135
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	12.049	1.406	4.079
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
Transactions sur le capital	<u>14.215</u>	<u>224.394</u>	<u>779.005</u>
a- Souscriptions	458.839	1.500.131	3.768.685
- Capital	379.700	1.309.200	3.248.100
- Régularisation des sommes non distribuables	1.559	1.808	6.820
- Régularisation des sommes capitalisables	77.580	189.123	513.765
b- Rachats	-444.624	-1.275.737	-2.989.680
- Capital	-368.800	-1.106.100	-2.567.200
- Régularisation des sommes non distribuables	-1.473	-1.991	-5.962
- Régularisation des sommes capitalisables	-74.351	-167.646	-416.518
VARIATION DE L'ACTIF NET	70.236	275.178	988.762
ACTIF NET			
a- Début de période	4.596.409	3.607.647	3.607.647
b- Fin de période	4.666.645	3.882.825	4.596.409
NOMBRE D'ACTIONS			
a- Début de période	38.352	31.543	31.543
b- Fin de période	38.461	33.574	38.352
VALEUR LIQUIDATIVE	121,334	115,649	119,847
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,03%	4,528%	4,787%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination: FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV);

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie: Obligataire;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

<u>Objet</u>: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres;

<u>Législation applicable</u>: Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social: Angle Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis;

Capital initial: 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune;

Agrément du CMF: Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006;

NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2022** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2022**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NCT16, NCT 17 et NCT 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2022** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente :
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Mars 2022**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2022** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Mars 2022** à 3.160.481 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2022	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		2.880.334	2.960.369	63,06%	63,44%
AB 2008 CAT B	3.000	105.000	110.075	2,34%	2,36%
AB 2009 SUB	1.150	22.954	23.456	0,50%	0,50%
AB 2012 SUB	3.500	35.000	36.135	0,77%	0,77%
AB SUB 2020-03	2.000	160.000	161.549	3,44%	3,46%
AIL 2015-1	1.500	30.000	31.228	0,67%	0,67%
ATL 2015-1	1.500	30.000	31.352	0,67%	0,67%
BH SUB 2021-02	4.000	400.000	413.084	8,80%	8,85%
BTE 2010	3.500	157.500	161.458	3,44%	3,46%
CIL 2020-1	1.500	105.000	107.827	2,30%	2,31%
HL SUB 2015-1	2.500	50.000	51.102	1,09%	1,10%
HL 2015-2	2.500	50.000	50.034	1,07%	1,07%
HL 2020-03	1.000	80.000	81.120	1,73%	1,74%
STB 2010/1	3.000	59.880	59.943	1,28%	1,28%
STB SUB 2021-1	3.000	300.000	303.432	6,46%	6,50%
TJL 2019-1	1.000	60.000	63.490	1,35%	1,36%
TLF 2021-1	1.000	100.000	107.462	2,29%	2,30%
TLF 2021 SUB	2.000	200.000	206.659	4,40%	4,43%
UIB 2009/1	2.500	100.000	103.308	2,20%	2,21%
UIB 2012/1	3.500	35.000	35.398	0,75%	0,76%
EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4.000	400.000	421.139	8,97%	9,02%
EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT B	4.000	400.000	401.117	8,54%	8,60%
Titres OPCVM		200.086	200.113	4,26%	4,29%
GO SICAV	1.585	200.086	200.113	4,26%	4,29%
Total		3.080.420	3.160.481	67,32%	67,72%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2022	Solde au 31.03.2021	Solde au 31.12.2021
Placements monétaires	0	0	0
Certificats de dépôts	0	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	0
Disponibilités	1.534.250	1.975.115	1.922.677
Compte à terme	400.000	300.000	400.000
Intérêts courus sur compte à terme	3.242	3.979	3.364
Avoirs en banque	1.126.981	2.118.910	1.518.712
Sommes à l'encaissement	0	0	2.636
Sommes à régler	0	-453.166	-7.427
Intérêts sur Dépôt à vue	4.027	5.391	5.391
Total	1.534.250	1.975.115	1.922.677

Libellé	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2022	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
PLC ATB CT 09.02.2022 7.25%	400.000	403.242	8,59%	8,64%
Total	400.000	403.242	8,59%	8,64%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2022	Solde au 31.03.2021	Solde au 31.12.2021
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	6.775	6.804	6.709
Frais du dépositaire	11.001	16.951	9.534
Total	17.776	23.754	16.243

PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	6.234	6.234	5.001
Autres Créditeurs (CMF)	405	400	419
Charges budgétisées à payer	3.672	10.241	6.115
Etat, retenue à la source	0	0	1.190
Total	10.311	16.875	12.725

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2021	
* Montant en nominal	3.835.200
* Nombre de Titres	38.352
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	379.700
* Nombre de titres émis	3.797
Rachats effectués	
* Montant en nominal	368.800
* Nombre de titres rachetés	3.688
Capital au 31.03.2022	
* Montant en nominal	3.846.100
* Nombre de Titres	38.461
* Nombre d'actionnaires	98

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2021	3.849.287	3.849.287
Souscriptions de la période	379.700	379.700
Rachats de la Période	-368.800	-368.800
Autres Mouvements	2.122	806.457
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-10.014	-10.014
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	12.049	12.049
Régularisation Sommes non distribuables	86	86
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables		804.336
Montant Fin de période au 31.12.2022	3.862.309	4.666.645

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0
Revenus Des Obligations			
Intérêts	44.507	26.912	127.312
Revenus Des BTA			
Intérêts	0	0	0
Total	44.507	26.912	127.312

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur certificats de dépôt	12.714	24.337	81.183
Intérêts sur comptes de dépôt	9.719	9.668	44.180
Total	22.433	34.005	125.363

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.03.2022	Du 01.01.2021 au 31.03.2021	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	6.668	6.697	26.682
Rémunération du dépositaire	1.467	1.467	5.950
Total	8.135	8.164	32.632
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1.233	1.233	5.000
Redevance CMF	1.121	1.126	4.484
Charges diverses	1	1	3
Charges budgétisées(Résultat)	2.466	2.466	10.014
Total	4.820	4.825	19.501

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINA Corp » au 31 Mars 2022 s'élève à 6.668 DT.

5-2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au 31 Mars 2022 s'élève à 1.467 DT.